

Réf: JLG/DL/CV — 61/2015

CNAMTS

A l'attention de Monsieur REVEL Nicolas

Directeur Général

50, avenue du Professeur Lemierre
75986 PARIS Cedex 20

Montreuil, le 28 mai 2015

Monsieur Le Directeur Général,

Nous avons appris par vos déclarations à la presse que les CPAM vont contrôler l'exactitude des déclarations des assurés qui ont demandé à bénéficier de la CMU C^(*). Les agents pourront pour cela, avoir accès aux comptes bancaires des assurés sociaux.

Des cellules de contrôle sont mises en place dans un certain nombre de CPAM, et ceci dans la plus totale opacité. Le Conseil de la CNAMTS n'a absolument pas été informé préalablement. Il a été mis devant le fait accompli.

Pour la première fois, les agents de la Sécurité sociale vont être amenés, à scruter les comptes courants et d'épargne des bénéficiaires de la CMU-C, et à comparer les revenus déclarés et les mouvements sur ces comptes. Jusqu'ici, seuls le fisc, les douanes, Tracfin, Pôle emploi ou la Répression des fraudes... étaient habilités à réclamer aux banques des relevés de compte...

C'est un rôle d'auxiliaire de police qui est donné au personnel de la Sécu. Les assurés sociaux en situation de précarité sont ainsi stigmatisés.

C'est une véritable chasse aux pauvres qui tend à s'organiser avec la mise en place de ce dispositif.

Dans le même temps, il est fait écran à la fraude de certains professionnels de santé et des établissements de santé, principalement les cliniques privées, soit 80% de la fraude totale à l'Assurance Maladie. Quant à la fraude des employeurs, elle aussi oubliée, elle est évaluée entre 20 et 30 milliards d'euros annuels (chiffres émanant de la Cour des Comptes)

Il faut aussi rapprocher ces montants des 20 milliards que coûte le travail non déclaré.

Les « pauvres », disqualifiés dans de nombreux domaines, deviendraient donc ultra-performants en matière de collecte d'avantages sociaux, plus forts que les spécialistes d'optimisation fiscale, mieux organisés que toutes ces corporations addictées aux subventions publiques, les banquiers en têtes !

.../...

LETTRE OUVERTE

.../...

Cette mesure de flicage est inadmissible, la Fédération FNPOS-CGT en demande le retrait immédiat !

Au moment où l'on célèbre le 70^{ème} anniversaire de la Sécurité sociale, nous réaffirmons haut et fort que la solidarité ne choisit pas, ne sélectionne pas, n'exclut personne !

Le seul moyen de combattre la misère sociale, c'est la création d'emplois et l'augmentation des salaires !

100 000 emplois créés représentent 2 milliards de cotisations sociales,

1% d'augmentation des salaires, c'est 2,2 milliards d'euros pour la Sécurité sociale.

Soyez assuré, Monsieur le Directeur Général, que la FNPOS-CGT sera très attentive à votre réponse.

Denis LALYS
Secrétaire Fédéral

NB : Cette lettre ouverte sera adressée à la presse.

() La CMU-C donne droit à la prise en charge gratuite de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Les dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la sécurité sociale.*